



sommaire

Pages 2 & 3

Cadre de vie
tous responsables !

Page 4

Actu
des territoires

Chers locataires de Valence Romans Habitat,

Je suis heureuse de vous retrouver pour cette édition de la rentrée de Votre Proche de Vous ! Ce dernier trimestre s'annonce riche d'activités, après un été plus que chaud et dont les intempéries ont frappé nombre d'entre vous.

Les événements climatiques de juin 2019 qui ont frappés Romans-sur-Isère et ses alentours ont provoqué des dégâts importants sur notre patrimoine, je tenais à vous remercier pour votre patience et votre courage. Soyez certain(e)s que nos équipes resteront mobilisées jusqu'à l'achèvement des travaux liés à ces intempéries.

VRH se doit d'avancer parallèlement sur les nombreux dossiers qui jalonnent cette rentrée. Valence Romans Habitat a prouvé à plusieurs reprises sa résolution d'œuvrer tout en préservant l'environnement, en prenant soin de notre planète tant pour nous que pour les générations futures. A cet égard, nous allons mettre en place, dès 2020, le processus de dématérialisation des avis d'échéance. Un petit geste pour nous, mais au combien important au regard notamment du phénomène qui touche le poumon vert de notre terre, la Forêt Amazonienne ! Je ne peux que vous inciter d'ores et déjà à vous rapprocher de votre Agence de proximité et fournir une adresse mail valide afin de recevoir prochainement vos avis d'échéance par courriel.

D'actualité également, la première opération liée au Programme de Renouvellement Urbain 2 (PRU2) dans le cadre des reconstructions hors quartier, sur la commune de Saint Bardoux ! Nous nous sommes ensuite rendus à Triors, pour visiter le chantier d'une opération cœur de village délicate puisque s'appuyant sur un patrimoine classé, le Château Vieux.

Ce Journal fait par ailleurs état de deux fléaux qui peuvent rapidement devenir ingérables : les punaises de lit et les pigeons. Il est de notre responsabilité commune d'éviter leur propagation en adoptant les bons comportements. Là encore, je vous incite vivement à vous renseigner, soit sur notre site internet, soit auprès de votre Agence.

Je finirai par une note fleurie qui me tient particulièrement à cœur. Je félicite l'ensemble des locataires qui ont pris part à un projet partenarial pour l'amélioration de leur cadre de vie, sur le quartier de Valensolles. La réalisation de deux jardinières en bois va permettre, j'en suis certaine, de beaux moments entre locataires.

***Bonne rentrée à toutes et à tous
et bonne lecture de votre Journal !***

**La Présidente
de Valence Romans Habitat**

VRH
présent à la Foire du Dauphiné
du 28 septembre au 6 octobre
sur le stand 267 hall Poggi.



**De nombreux biens à la vente
à découvrir !**



Les punaises de lit, mobilisons-nous pour s'en débarrasser !

Certains de nos locataires ont pu remarquer l'apparition de punaises de lit et nous en ont fait part ! Ils ont bien fait !

Dans l'immédiat, une partie infime du patrimoine est touchée par ces insectes. Pour éviter leur prolifération et voir la situation devenir problématique, nous avons échangé avec vos Associations de Locataires lors du dernier Conseil de Concertation Locative du 25 juin 2019.

Il s'avère que le traitement des punaises de lit est un procédé lourd réalisé par une entreprise spécialisée. Nous sommes tous concernés car la prolifération de ces insectes peut être plus que rapide.

Nous avons décidé, en accord avec vos Associations, la procédure suivante :

- Soyez vigilant à repérer les punaises de lit chez vous et, si c'est le cas, prévenez aussitôt votre Agence de proximité.
- Nous ferons intervenir une entreprise spécialisée dont le coût d'intervention sera pris en charge par Valence Romans Habitat, puis répercuté à l'ensemble des locataires de l'allée, de l'immeuble.

Ce problème concerne en effet chacun(e) d'entre nous, car nous l'avons déjà évoqué, elles se reproduisent vite et sont très résistantes.

La prestation de l'entreprise n'est pas comprise dans le traitement annuel et entraîne de fait un surcoût de 114 euros à la charge du locataire.

La récupération collective des demandes individuelles des locataires entraînerait une augmentation de 0.05 € / mois pour les locataires qui bénéficient de la rubrique « Désinsectisation ».

L'ensemble des membres du Conseil de Concertation Locative a validé la récupération collective des demandes individuelles des locataires pour traitement des punaises de lit.

Le montant de la rubrique « désinsectisation » est modifié depuis le 1^{er} juillet 2019 et passe de 0.40 € à 0.45 €, montant régularisé chaque année.

L'augmentation pour vous, locataires, se monte donc à 0.05 euros.

En cas de doutes ou de questions, rapprochez-vous de votre Agence de proximité !

Pour plus d'informations :
www.valenceromanshabitat.fr

Bon à savoir !
Les punaises ne résistent pas aux températures extrêmes : elles meurent à +60°C et à -20°C

Les pigeons, ces animaux sauvages qui occasionnent des dégâts conséquents !



Le nourrissage, première cause de l'afflux de pigeons !
La prolifération des pigeons est une source de dégradations importantes sur le bâti et de nuisances pour leurs occupants. Pour s'en débarrasser, la prévention est ici la règle d'or, car une fois que les volatiles ont élu domicile (cour d'immeuble, toiture, balcon...), il devient compliqué de les déloger !

A ce titre, les « nourrisseurs » sont dans le collimateur ! La distribution de toute nourriture est en effet souvent la cause initiale de regroupement des oiseaux (tout comme les chats ou encore les rats), y compris dans les immeubles. Or, les dégâts causés par l'afflux des pigeons sont importants !

Un nourrissage nuisible pour la santé et la salubrité

La présence des pigeons peut occasionner non seulement des nuisances sur l'homme mais peut dégrader considérablement l'environnement et le patrimoine.

Nuisances sur l'homme

- Les déjections importantes de pigeons représentent un réservoir de micro-organismes pathogènes et de ce fait représentent un risque sanitaire pour l'homme (transmission de maladies infectieuses par l'inhalation et le contact : salmonellose, tuberculose...).

Nuisances environnementales et patrimoniales

- Nuisances sonores, visuelles et olfactives (roucoulements, déjections).
- Nuisances pour le patrimoine nécessitant un entretien important (salissures et corrosions des bâtiments liées à l'acidité des fientes de pigeons...).
- Prolifération dans les locaux inoccupés et dans les greniers.

Vous êtes aussi responsables de votre cadre de vie ! Veillez à ne pas nourrir, intentionnellement ou non, ces animaux (pigeons, chats ou rats) qui, en surnombre, s'avèrent nuisibles ! Ne jetez aucune nourriture par les fenêtres, portez vos sacs-poubelles fermés dans le container le plus proche !

La propreté de votre environnement est l'une des conditions pour éviter l'invasion et la prolifération des nuisibles.

Montant de l'amende en cas de manquement au règlement : jusqu'à 450€

Règlement Sanitaire Départemental de la Drôme

Art. 120. - Jets de nourriture aux animaux. Protection contre les animaux errants, sauvages ou redevenus tels

Il est interdit de jeter ou déposer des graines ou nourriture en tous lieux publics pour y attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats ou les pigeons ; la même interdiction est applicable aux voies privées, cours ou autres parties d'un immeuble lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer les rongeurs. Toutes mesures doivent être prises si la pullulation de ces animaux est susceptible de causer une nuisance ou un risque de contamination de l'homme par une maladie transmissible.

QU'EST-CE QU'UNE PUNAISE DE LIT ?

La punaise de lit est un insecte plat, de couleur brunâtre, de la taille d'un pépin de pomme. Elle ne transmet pas de maladie et peut être observée dans des lieux propres comme insalubres. Avec l'augmentation des voyages et des brocantes, nous assistons aujourd'hui à une recrudescence des punaises de lit partout dans le monde.



Un petit geste pour nous, un grand pour la planète ! Participons à la sauvegarde de nos forêts, optons pour la dématérialisation !

Dématérialisation des documents : votre avis d'échéance dans votre boîte mail !

Écologique, pratique, source de gain de temps... Pour toutes ces raisons, dès la fin du mois de janvier 2020, Valence Romans Habitat opte pour la dématérialisation de vos avis d'échéance !

Écologique !

Le papier utilisé par VRH pour vos avis d'échéance représente une demi tonne consommée dans l'année, soit environ une douzaine d'arbres abattus (13 000 feuilles A4 utilisées, autant d'enveloppes et de timbres !). Opter pour la dématérialisation, c'est donc un moyen d'œuvrer en faveur de la planète.

Optimisant !

Terminé le stockage massif et nécessaire des documents. Désormais, vous pouvez archiver et conserver vos avis d'échéance sur le disque dur de votre ordinateur, sur une clé USB ou un CD. Vous retrouverez ainsi vos documents bien plus rapidement et facilement qu'en temps normal. Engagez-vous à nos côtés pour réussir cette transition vers la dématérialisation !

Rapprochez-vous dès à présent de votre Agence de proximité pour valider ensemble l'adresse mail sur laquelle vous souhaitez recevoir vos avis d'échéance.

Dès le mois de janvier 2020, vous recevrez ainsi, sans risque d'erreur, votre quittance de loyer dématérialisée !

Isolation des combles à 1€, on vous accompagne !

Afin d'éviter le démarchage abusif de certaines entreprises, les escroqueries diverses, VRH a mis en place un processus pour vous permettre de profiter, en toute quiétude, d'une isolation de vos combles pour 1 €.

Les 3 entreprises avec lesquelles nous avons passé un marché dans le cadre de l'isolation des combles, sont les suivantes :

- Euro combles
- Iso combles
- Réno Trait

Avant toute chose, vous devez adresser à VRH, via votre Agence de proximité, une demande d'autorisation de travaux. L'Agence se chargera de transmettre votre demande auprès de la Direction Développement et Maîtrise d'Ouvrage qui s'assurera de la faisabilité des travaux dans votre logement.

Nous vous informerons de la suite donnée à votre demande le plus rapidement possible et en cas d'accord, VRH mandatera l'une des trois entreprises pré-citées.



Les chiffres

Il faut 2 à 3 tonnes de bois pour fabriquer une tonne de papier classique (source GreenPeace).
250 000 hectares de forêt tropicale disparaissent chaque semaine à travers le monde, cela représente 25 fois la superficie de Paris (source WWF)

Ça bouge sur l'Agence Valence Sud !

Le 30 août dernier, démarrait l'atelier participatif de construction de jardinières aux Girodets, à Valensolles !

Entre la construction des 32 logements Place Jean Macé et la future réhabilitation des 199 logements du Faubourg, **ce sont des jardinières qui fleurissent aux Girodets !**

C'est suite au diagnostic en marchant que le projet a vu le jour.

Ce diagnostic consiste en une visite des quartiers prioritaires de la ville permettant de recenser les problématiques particulières et d'envisager des actions d'amélioration du cadre de vie.

Sous les conseils d'Antoine, animateur technique des Compagnons Bâisseurs, entouré du Service « Développement Social et Urbain » de Valence et les équipes VRH de l'Agence Valence Sud, les locataires ont retroussé les manches pour s'attaquer à la construction de 2 jardinières en bois de 2 mètres chacune.

Félicitations à ces résident(e)s, majoritairement féminines, dont les compétences en fabrication ne sont plus à prouver !

Longue vie à ce beau projet participatif de plantation avec, au programme, aromatiques et fleurs colorées.

Architecte : Robert DORGNON



12 septembre 2019
Pose de la première pierre
pour la construction de 11 logements
à Saint-Bardoux

Livraison prévisionnelle : Décembre 2020



Actu
des chantiers

13 septembre 2019
Acquisition - amélioration :
Lancement des travaux
pour 5 logements à Triors

Livraison prévisionnelle : 1^{er} trimestre 2020

Maitre d'œuvre :
SOLHA DROME